



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

1312 - Outils de mise en oeuvre du PDALPD

PDALHPD - Reconduction d'une action d'accompagnement des nouveaux habitants de logements HLM neufs au niveau BBC (bâtiment basse consommation)

Rapport n° CP/2016/136

Service gestionnaire :

L5 - Habitat

Résumé :

Le présent rapport concerne la reconduction de l'expérimentation lancée en 2015 d'information et d'accompagnement de locataires HLM qui rentrent dans des logements neufs au niveau BBC, dans le cadre de la mise en oeuvre du programme départemental "réduire sa facture d'eau et d'énergie chez soi".

Loin de considérer que l'usage de ces logements soit intuitif, il s'agit d'accompagner en lien avec les services sociaux polyvalents de secteur, des groupes de locataires sur une année via des instances collectives et des accompagnements individualisés (lecture des factures, usage des équipements des logements, etc.) afin de leur permettre d'appréhender de nouveaux modes de vie et de nouveaux réflexes.

La loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014 conforte le rôle de chef de file du Département dans le pilotage de la lutte contre la précarité énergétique.

La précarité énergétique est communément définie comme la difficulté pour un foyer à payer ses factures en énergie – principalement en chauffage – pour son logement et à satisfaire ainsi un de ses besoins élémentaires. Si des définitions plus opérationnelles existent, notamment au Royaume-Uni, ce concept cache en fait, derrière un constat simple. L'incapacité à satisfaire un besoin élémentaire pour des raisons budgétaires est une réalité complexe, où se croisent des situations très hétérogènes.

Ainsi, 20,3% des ménages bas-rhinois sont en précarité énergétique (+10% des revenus consacrés à l'énergie dont le transport) et touche autant les propriétaires que les locataires de logements d'avant 1974.

La stratégie énergétique du Conseil Départemental du Bas-Rhin vise en premier lieu à accompagner les habitants – plus particulièrement les publics fragiles – et les territoires bas-rhinois dans leur transition énergétique.

Le programme « Réduire sa facture d'eau et d'énergie chez soi » initié en octobre 2012, comporte 23 axes d'intervention, ciblant des actions à la fois sur l'habitat, en amplifiant les actions destinées aux locataires, l'habitant, et la sensibilisation des professionnels du domaine social. Il s'adresse aussi bien aux propriétaires qu'aux locataires, du parc public et du parc privé.

Le programme s'accompagne d'interventions pédagogiques auprès des habitants et des professionnels du domaine social, telles que :

- des réunions de sensibilisation à la réhabilitation énergétique et aux gestes éco-responsables. Ces réunions s'accompagnent d'actions plus spécifiques confiées à des volontaires en service civique qui constituent des ambassadeurs de l'efficacité énergétique dans les logements d'avant 1975 qui sont les plus énergivores : après Sarre-Union et Wissembourg en 2014-2015, c'est Barr et Erstein qui sont ciblés pour cette action en 2015-2016.
- l'élaboration de guides pratiques (ex : guide « Consom' autrement »)
- des ateliers collectifs et ateliers-forum consacrés aux éco-gestes, aux économies du quotidien et à la réduction des dépenses d'énergie des ménages les plus modestes organisés par les Unités Territoriales d'Action Médico-Sociale (UTAMS).
- un suivi individualisé des ménages à domicile par le service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) qui permet la réalisation d'un diagnostic technique du logement et d'un diagnostic comportemental du ménage face à sa consommation d'eau et d'énergie afin de proposer un accompagnement adapté.
- une formation des travailleurs sociaux et l'élaboration d'un référentiel pour les professionnels sur la lutte contre la précarité énergétique.

L'action proposée par Alter Alsace Energie vise à accompagner dans des actions collectives et individuelles des locataires qui vont s'installer dans un logement neuf BBC du parc HLM.

Cibles :

- Ménages locataires HLM d'un immeuble neuf ou rénové BBC, généralement connus des services sociaux du Département (UTAMS).
- Animations et réunions conçues de façon à être les plus interactives possibles.

Objectifs :

- Apprendre aux habitants comment utiliser leur nouveau logement BBC pour tirer profit des économies d'énergie réalisables ;
- leur apprendre les notions de base liées à la consommation d'énergie : unités de mesure, lecture d'une facture d'électricité, etc. ;
- réduire la dégradation du matériel par une meilleure connaissance de celui-ci
- permettre l'échange de bonnes pratiques et créer du lien social.

En 2015, l'action avait été menée sur le territoire d'Haguenau, en partenariat avec deux bailleurs sociaux : SIIHE et OPUS 67 :

- Bâtiment de la SIIHE - 7 rue des Potiers – 17 logements en collectif
- Bâtiment OPUS 67 – Quai de la Moder à - Drusenheim – 8 logements en collectif

Le bilan est très positif et montre que les ménages accompagnés connaissent et savent mieux utiliser les équipements de leur logement BBC. Ils maîtrisent ainsi mieux leurs consommations énergétiques.

Il est proposé de reconduire cette action avec Alter Alsace Energies pendant 1 an avec une subvention de 10 000 €, comme l'année précédente.

Il est rappelé que le présent dispositif se fonde sur l'article 1er de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ainsi que sur les articles L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales et L.312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
24284	65-6574-72	180 000,00 €	180 000,00 €	10 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association Alter Alsace Energies pour la mise en oeuvre d'une action d'accompagnement des nouveaux habitants de logements neufs HLM au niveau BBC (bâtiment basse consommation), dans le cadre de la mise en oeuvre du programme départemental "réduire sa facture d'eau et d'énergie chez soi".

Elle approuve, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention à intervenir à cet effet entre le Département et Alter Alsace Energies, et autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 21/03/16

Le Président,



Frédéric BIERRY